

# ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

## RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Session 2019

**Le Recteur de Région Académique Guadeloupe,  
Recteur d'académie, Chancelier des Universités, Directeur Académique des Services de  
l'Éducation Nationale,**

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 25 janvier 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 8 avril 2019 fixant, au titre de l'année 2019, le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : La commission de sélection chargée du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composée comme suit :

- Madame Simone LANCREOT, Adjointe à la DRRH – Rectorat, **Présidente**
- Madame Mariette DINO – Responsable administrative et financière de l'U.A, **Membre**
- Monsieur Henri LUPOT, Principal Adjoint - Collège Nestor de Kermadec, **Membre**

**ARTICLE 2 :** Les examinateurs suivants sont adjoints à la commission uniquement pour l'étude des dossiers :

- Monsieur Philippe LAPIN, Proviseur – LP Gerty Archimède
- Madame Francine GUIEBA, Adjointe Gestionnaire – LPO Chevalier Saint Georges
- Madame Chantal YOUYOUTE, Responsable de la gestion des personnels de direction et d'inspection – DPEATSS Rectorat
- Mme Corinne GATIBELZA, Attachée – LPO Charles Coëffin
- M. Thierry BOIDARD, Chef de bureau de la DBM – Rectorat
- Mme BOISDUR Raymonde, Responsable CIC – Rectorat
- Mme Monique CIMBERT DENDELE, Chef de bureau DEP– Rectorat
- Mme Rolande TARLET, Chef de service des affaires juridiques – Rectorat
- M. Bernard LAMPONI, Adjoint gestionnaire – Collège Gourdeliane
- Mme Denise VINGATARAMIN, Adjoint Gestionnaire – Collège Guénette
- Mme Lydie LIBER, Adjoint gestionnaire – Collège Edmond Bambuck
- Mme Pierrette VANDEVOODE, Adjointe Gestionnaire, Collège M. VRECORD
- Mme Sylvie ALBINA-ALEXANDRE, Adjointe Gestionnaire – Collège Courbaril
- Mme Magalie SAINT-JEAN THERESE, Adjoint Gestionnaire – Collège Ste-ROSE

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 15 avril 2019

**Mostafa FOURAR**

**Pour le Recteur et par Délégation  
Le Chef de la Division  
des Examens et Concours**

**Jean-Pierre THEROSIET**